

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques*

Sous-direction de l'observation
de la solidarité

Bureau des collectivités locales

Sous-direction de l'observation de la santé
et de l'assurance maladie

Bureau des professions de santé

Instruction n° DREES/BPS/BCL/2017/299 du 9 octobre 2017 relative à l'enquête sur les établissements de formation préparant aux diplômes de la santé et du travail social

NOR : SSAE1729764N

Date d'application : immédiate.

Examinée par le COMEX le 12 octobre 2017.

Résumé : cette instruction précise le déroulement de l'enquête annuelle auprès des centres de formation aux professions de la santé et du social – année civile 2017.

Mots clés : enquête – établissements de formation – formations de santé – formations sociales – inscrits – diplômés.

Annexe : Annexe technique à l'instruction.

Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques par intérim à Mesdames et Messieurs les préfets de région ; Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs régionaux et départementaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; Mesdames et Messieurs les directeurs de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en outre-mer ; Mesdames et Messieurs les responsables de l'observation et des statistiques ; Mesdames et Messieurs les statisticiens régionaux de la DREES.

Objectif

L'objectif de l'enquête est de connaître l'évolution des formations aux professions de santé et de l'action sociale. Celle-ci est effectuée annuellement à la demande de la direction générale de l'offre de soins, de la direction générale de la cohésion sociale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle est confiée, aux statisticiens régionaux pour la gestion et les traitements régionaux (dont une partie pourra être confiée à IPSOS pour les DR(D)JSCS en ayant fait la demande, *cf. infra*), et à la DREES pour l'exploitation nationale.

L'enquête a pour but :

- d'établir la liste et de dénombrer les centres en fonctionnement en 2017 ;
- de mettre à jour le fichier FINNESS ;

- de comptabiliser les étudiants ou élèves en formation et d'étudier certaines caractéristiques de cette population : sexe, âge, niveau de formation générale, modes de prise en charge financière, redoublements, etc. ;
- d'établir la statistique des diplômes délivrés en 2017.

Champ

Il recouvre les formations suivantes :

Pour le versant social : conseillers en économie sociale familiale, assistants de service social, éducateurs spécialisés, techniciens de l'intervention sociale et familiale, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs techniques spécialisés, moniteurs-éducateurs, aides médico-psychologiques, médiateurs familiaux, fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, fonction de directeur d'établissement et de service d'intervention sociale, auxiliaires de vie sociale, assistants familiaux, ingénierie sociale et accompagnant éducatif et social.

Pour le versant santé : ambulanciers, sages-femmes, infirmiers diplômés d'État, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, techniciens de laboratoire médical (hors formations délivrant le diplôme sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale), manipulateurs d'électroradiologie médicale (hors formations délivrant le diplôme sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale), auxiliaires de puériculture, aides-soignants, infirmiers-anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, puéricultrices, cadres de santé et préparateurs en pharmacie hospitalière.

Procédure d'enquête

La collecte d'informations individuelles sur les étudiants d'une part, d'informations agrégées au niveau des établissements d'autre part, est reconduite cette année. Elle s'effectue depuis 2008 grâce à un site de collecte *via* internet.

Le service statistique de la DR(D)JSCS diffuse auprès des centres de formation les fiches individuelles destinées à recueillir les informations fournies par les étudiants. Il veille, en collaboration avec les services de tutelle de la DR(D)JSCS et le cas échéant avec l'aide d'Ipsos, à ce que la totalité des centres en fonctionnement soit enquêtée.

En effet, les régions qui l'ont demandé bénéficient pour la collecte 2017 d'un allègement des tâches qu'elles ont à effectuer (*cf.* instruction DREES/BPS/BCL/2017/215 du 26 juin 2017 relative à la proposition d'allègement des tâches des gestionnaires des enquêtes écoles 2017 dans les DR(D)JSCS). Pour ces dernières, c'est Ipsos qui se chargera du suivi de la collecte et du contrôle des données.

Les consignes de remplissage des données et d'utilisation du site de collecte sont diffusées par la DREES, *via* la société Ipsos.

Les modalités de l'enquête sont détaillées dans l'annexe technique à cette instruction.

Au cas où des difficultés se présenteraient, vous voudrez bien en avvertir Thomas Vroylandt au 01 40 56 81 50 (pour le versant social) ou Yannick Croguennec au 01 40 56 81 37 (pour le versant santé).

Calendrier

Le retour des résultats à la DREES est demandé pour le 28 février 2018 au plus tard.

Pour le directeur de la recherche,
des études, de l'évaluation
et des statistiques par intérim :
Le chef de service,
J.-L. LHERITIER

ANNEXE TECHNIQUE

Depuis 2008, le recueil des données individuelles auprès des étudiants des établissements de formation aux professions sociales et aux professions de santé s'effectue grâce à un site de collecte sur internet.

Il s'agit d'un site de collecte unique, qui doit être utilisé par les DR(D)JSCS et par Ipsos comme par les établissements de formation. Il permet aux établissements de saisir leurs données et aux DR(D)JSCS de réaliser le suivi de l'enquête ainsi que la vérification des informations retournées par les établissements (si ce sont elles et non Ipsos qui assurent ces tâches).

Les établissements peuvent également l'utiliser afin d'établir des statistiques sur leurs étudiants.

Certaines de ses fonctionnalités sont paramétrées en fonction de l'utilisateur (par exemple des fonctionnalités DR(D)JSCS ne sont pas utilisables par les établissements).

Il est fortement recommandé de se servir du manuel d'utilisation fourni, qui liste les tâches à effectuer. Il a été rédigé à votre attention (ainsi qu'à celle des établissements) afin de faciliter l'utilisation du site de collecte. Vous aurez aussi à votre disposition une plaquette pédagogique résumant le contenu du manuel d'utilisation.

Diffusion de l'enquête auprès des établissements de formation

Les établissements interrogés recevront au mois de novembre les mots de passe et identifiants leur permettant de se connecter au site de collecte. Chaque établissement reçoit deux identifiants et deux mots de passe permettant de se connecter au site.

Délai à accorder aux établissements

Les résultats régionaux doivent être remontés à la DREES pour la date du 28 février 2018; à charge pour les gestionnaires en DR(D)JSCS d'établir un calendrier de remontées avec les établissements afin de respecter cette échéance. Cette consigne ne concerne que les DR(D)JSCS qui s'occupent du suivi de collecte; les DR(D)JSCS ayant délégué certaines tâches à IPSOS devant cependant s'assurer des dernières relances.

Traitement de l'enquête par la DR(D)JSCS

Il est nécessaire que cette enquête soit l'occasion d'une collaboration et d'échanges d'informations entre le service statistique qui réalise l'enquête et les services administratifs de la DR(D)JSCS concernés, en amont (validation du champ de l'enquête, validation des résultats des examens et en particulier des diplômes obtenus partiellement par VAE) comme en aval (communication des résultats).

Lorsque la DR(D)JSCS ne délègue aucune tâche à Ipsos

Les gestionnaires relancent les établissements non répondants au cas par cas, et effectuent les dernières relances en fin de collecte. Ils doivent s'assurer que les questionnaires sont tous correctement remplis. En particulier, lorsqu'un centre de formation vient de fermer et avait encore des inscrits l'an passé, il doit encore être recensé au titre des diplômes délivrés en 2017.

Les gestionnaires contrôlent et valident les données des établissements sur le site de collecte et les sollicitent en cas de problèmes sur les résultats renseignés.

Une fois les bases constituées, la DR(D)JSCS doit vérifier la cohérence des données afin de valider la base au niveau régional.

Lorsque la DR(D)JSCS a souhaité déléguer certaines tâches à Ipsos

Les contrôles des données des établissements de formation ainsi que les relances sont déléguées à Ipsos.

Il reste à la charge de la DR(D)JSCS les dernières relances et la validation finale des données.

Consignes à apporter aux établissements

Il est recommandé d'attirer l'attention des établissements enquêtés sur les points suivants :

- les établissements bénéficient d'une hot-line, gérée par la société Ipsos qu'ils ne doivent pas hésiter à contacter pour tout souci dans l'utilisation du site de collecte : elle est accessible les jours ouvrés, de 9 heures à 18 heures, au 01 71 25 25 20 ou par mail à l'adresse suivante : hotline-ecoles-de-formation@ipsos-enquetes-drees.fr ;
- les données des fiches individuelles seront conservées d'une année sur l'autre : il sera donc possible de comparer la fiche de chaque étudiant avec celle fournie l'année précédente (donnée historique) ;
- de fait, il faudra actualiser les données déjà enregistrées l'année précédente, avant de saisir les nouvelles données. Une fonctionnalité sur le site de collecte permet de modifier simultanément l'année d'étude d'un groupe d'étudiants (précisions apportées dans le manuel d'utilisation).

Période enquêtée

Cette enquête 2017 recense tous les étudiants ayant commencé leur année ou session entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 ainsi que tous les diplômes obtenus durant cette période.

Traitement des données

La DREES se charge, après corrections et en accord avec la DR(D)JSCS si nécessaire, d'établir les statistiques nationales et de faire parvenir les résultats de l'enquête à la direction générale de l'offre de soins, à la direction générale de la cohésion sociale et au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Corrections et mises à jour du fichier FINESS

Cette enquête doit être l'occasion de faire les corrections et mises à jour du fichier FINESS en ce qui concerne les centres de formation.

On veillera aussi aux points suivants :

- la raison sociale et l'adresse d'un centre de formation doivent être libellées de la même manière pour toutes les disciplines qui y sont enseignées, en respectant autant que possible les informations de FINESS ;
- le statut juridique doit concorder avec celui de FINESS.

Documents d'aide à la collecte des données

Circulaire et annexe technique de la circulaire.

Manuel d'utilisation enquête écoles.

Manuel d'utilisation enquête écoles (complément DR(D)JSCS).

Plaquette pédagogique.

Consignes de remplissage.

De plus, des FAQ (foires aux questions) techniques et conceptuelles ont été prévues sur le site, elles seront complétées au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête par les questions ou remarques de chacun.

Un bilan concernant l'utilisation du site de collecte sera remonté à la DREES. Merci de l'adresser à Thomas Vroylandt (thomas.vroylandt@sante.gouv.fr) et à Yannick Croguennec (yannick.croguennec@sante.gouv.fr).